



Oeil de paon (*Fusicladium oleagineum*)

Voir <http://afidol.org/oleiculteur/oeil-de-paon>

Les modèles de simulation de l'évolution de la maladie du SRAL PACA et du CIRAME indiquent que les pluies des dernières semaines et en cours ont été et sont contaminatrices.

Le seuil de risque est atteint lorsque 10 à 15 % des feuilles sont tachées. Actuellement les observations doivent également être réalisées sur l'absence de feuilles de 2017 et 2016 sur les rameaux. Dans ce cas, les feuilles ne sont présentes qu'à l'extrémité des rameaux en bouquet et le seuil de risque est dépassé. La quasi totalité des parcelles naturelles (non protégées) observées sont toujours au-delà de ce seuil.

Avant l'apparition des taches sur les feuilles contaminées, une technique intéressante peut être utilisée pour évaluer la situation dans votre verger (source CTO):

Prélever au hasard 10 feuilles par arbre, tout autour de la frondaison, avec un maximum de 10 arbres à l'hectare.

Plongez les feuilles pendant 20 minutes dans une solution de soude à 5 % (soit 1 volume de lessive de soude du commerce pour 5 volumes d'eau).

La présence du champignon est révélée sous forme de taches brunâtres.



L'aération de la frondaison par la taille permet de ralentir la propagation de la maladie.

Les feuilles tombées au sol et les rameaux taillés peuvent être broyés sur place. Il n'y a pas de risque de propagation de la maladie par cette pratique.

Teigne de l'olivier (*Prays oleae*)

La situation est très variable d'un verger à l'autre en fonction du secteur géographique et des variétés. De façon globale, nous sommes en-dessous du seuil de risque. Cependant, nous vous invitons à observer la présence de ce ravageur dans votre oliveraie.

Le seuil de dégâts se détermine en fonction du pourcentage de feuilles minées comme sur la photo ci-jointe.

Au-delà de 15 % de feuilles minées, le seuil de risque est atteint.



Dégâts du gel

Survenues après un début d'année plus doux que la moyenne, les températures basses de fin février ont causé des dégâts dans certains secteurs. Ces dégâts, lorsqu'ils ne sont pas trop sévères, se manifestent par une chute de feuilles vertes sans traces d'œil de paon et/ou une diminution du nombre de grappes florales suite à la destruction des bourgeons floraux. Les secteurs de Levens (06), Callas (83), Carpentras (84) ont ainsi été touchés.

Dans les secteurs de Luceram – L'Escarène, dans les Alpes Maritimes, les dégâts ont été malheureusement bien plus importants. Des écorces de charpentières, voire de troncs ont pu éclater.

Pour en savoir plus sur la conduite à tenir, voir cette page : <http://afidol.org/oleiculteur/lolivier-et-le-froid>

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

La grande majorité des populations de mouches de l'olive passe l'hiver au stade de pupes, sous la frondaison des arbres dans les premiers centimètres de terre.

Une faible partie de la population de mouches passe l'hiver à l'état adulte avec une durée de vie de 9 à 10 mois et des femelles possédant une spermathèque qui leur permettra de pondre dans les olives en juillet.

Si l'hiver est plus froid que la normale, la mortalité augmente. Si l'hiver est plus doux que la normale, la mortalité baisse.

Les conditions météorologiques de l'hiver 2017/2018 ont été froides et la population de mouche a subi des pertes qui permettent d'envisager un début d'attaque faible en fin de printemps, début d'été prochain.

Dès la fin du mois de février dans les secteurs particulièrement doux, plus tard selon les microclimats plus frais, les premiers adultes émergent des pupes. Ils se retrouvent dans les oliviers pendant quelques semaines, où ils s'accouplent. Leur durée de vie est de 3 à 4 mois et les femelles (grâce à leur spermathèque), pondront dans les olives dès que ces dernières atteindront 8-10 mm puis, surtout, dès le durcissement du noyau en juillet.

En avril – mai – juin, les captures de mouche dans les pièges retombent. Les scientifiques qualifient cette période de « période blanche ». Les lieux de vie de l'insecte pendant cette période restent encore peu connus.

Le réseau d'observations des techniciens et oléiculteurs/piégeurs suit de plus près depuis ces dernières années, la situation en hiver et printemps dans les pièges de contrôle. Les résultats de ces piégeages sont en ligne en temps réel sur notre « Carte de piégeage » sur afidol.org.

Poursuite du piégeage massif

Dans le but de réduire les populations de mouche en biocontrôle par le piégeage massif sans insecticide, il est conseillé de maintenir les pièges. Voir le détail de la fabrication et de la mise en place des pièges ici :

<http://afidol.org/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive>



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : CTO, CA 06, CA26, CA 83, GOPHL, CIVAM 13, CIVAM 84, SIOVB.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Corinne Barge (CIVAM 13), Isabelle Casamayou (CIVAM 84), W. Couanon (CTO), Léo Keraudren (CA 06), Alex Siciliano (GOHPL).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.